



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement tenu le **lundi 15 juin 2020**, à 18 h 30,
par visioconférence (TEAMS)

Présences

Parents

- Nancy Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Mélanie Deschênes
- Nancy Falardeau
- Bianca Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Caroline Tremblay
- Sonia Villeneuve

Personnel professionnel

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Représentantes des élèves

- Maude Demouy-Girard, 5^e secondaire
- Victor Carré, 4^e secondaire

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur

Enseignants

- Lise Lapointe
- Marie-Josée Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Julie Tremblay
- Esther Villeneuve

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 42. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que monsieur le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Deschênes, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants décalant ainsi tous les autres points à l'ordre du jour:

Point 6: Voyage à New York (approbation);

Point 7: Projet Kenya (approbation);

CÉ 19-20-055

Point 14.2.3 : Comité consultatif de transition;

Point 14.2.4 : Méritas académiques et reconnaissances sportives et de la vie étudiante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2020

CÉ 19-20-056

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Lapointe et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 12 mai 2020 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 12 mai 2020

4.1. Récipiendaires Forces AVENIR

Philippe Tremblay et Pier-Olivier Moreau sont récipiendaires d'une médaille d'argent ainsi que d'une bourse d'études de 10 000 \$ chacun de l'Université Laval.

5. Représentants des élèves

Maude Demouy-Girard soulève une problématique au niveau de la progression des apprentissages en anglais à notre école. Elle suggère que des groupes en anglais soient formés en fonction du niveau des élèves. Ainsi, on retrouverait des groupes en soutien et des groupes en anglais enrichi.

Monsieur le directeur propose de faire la présentation des statistiques de notre école pour cette matière lors d'une séance du conseil d'établissement à l'automne prochain.

6. Financement du voyage à New York (approbation)

CÉ 19-20-057

Madame Marianne Tremblay présente un document élaborant le contexte de la situation et les encadrements de la loi par rapport au fonds amassé par une campagne de financement scolaire.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que les contributions reçues lors d'une campagne de financement sont versées dans un fonds à destination spéciale affecté à l'école et que ce fonds est soumis à la surveillance du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis devront servir aux fins et utilisations prédéfinies à moins d'une modification par le Conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT qu'aucun remboursement des sommes amassées n'est permis;

CONSIDÉRANT que ce voyage concerne les élèves de 5^e secondaire;



CONSIDÉRANT que le bal des finissants, l'achat des photos et de l'album occasionnent des coûts pour ces élèves;

IL EST PROPOSÉ de permettre aux élèves concernés d'utiliser ces sommes pour payer leur album, leurs photos, leur billet de bal et celui de leur accompagnateur, de rembourser ceux les ayant déjà payés leur permettant d'utiliser le financement et d'utiliser les sommes restantes pour bonifier le bal des finissants.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Financement du Projet Kenya (approbation)

CÉ 19-20-058

Monsieur Jean-François Giroux présente le projet d'utilisation d'une partie des sommes amassées par les campagnes de financement du Projet Kenya. Les responsables souhaitent offrir un album souvenir à chaque participant et à eux-mêmes d'une valeur d'environ 70 \$ par album.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que les contributions reçues lors d'une campagne de financement sont versées dans un fonds à destination spéciale affecté à l'école et que ce fonds est soumis à la surveillance du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis devront servir aux fins et utilisations prédéfinies à moins d'une modification du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'aucun remboursement des sommes amassées n'est permis;

CONSIDÉRANT que ces jeunes et les responsables ont mis beaucoup d'effort et ont remis plusieurs dons à différents organismes de la région;

IL EST PROPOSÉ d'accorder l'achat d'un album souvenir pour chaque participant à l'aide des sous amassés lors des différentes campagnes de financement du Projet Kenya.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Contributions financières exigées des parents et encadrements (approbation)

CÉ 19-20-059

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le directeur doit proposer à son conseil d'établissement une liste de principes qui seront pris en compte, par le personnel de l'école, dans l'élaboration de la liste du matériel didactique requis pour les services dispensés par l'école ;



CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'étude;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

CONSIDÉRANT la politique P-400-2019-17 émise par les services éducatifs du Centre de service scolaire de Charlevoix relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers ;

CONSIDÉRANT que les enseignants ont présenté à la direction une proposition concernant le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement de leurs programmes. Ces manuels et ce matériel sont approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Falardeau, il est résolu :

D'APPROUVER les principes d'encadrement des seuils maximaux proposés dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2020-2021. (Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe)

Encadrement des seuils maximaux :

- 1^e secondaire : seuil maximal à 140 \$;
- 2^e secondaire : seuil maximal à 150 \$;
- 3^e secondaire : seuil maximal de 160 \$;
- 4^e secondaire : seuil maximal de 170 \$;
- 5^e secondaire : seuil maximal de 170 \$;
- Adaptation scolaire : seuil maximal de 140 \$.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Budget annuel d'opération de l'école 2020-2021 (adoption)

CÉ 19-20-060

Madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, présente la prévision budgétaire de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2020-2021. Le budget de base total s'élève à 154 793,88 \$ et celui provenant des mesures particulières à 344 156,00 \$.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, qui donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Madame Tremblay et de le soumettre à l'approbation du Centre de service scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par madame Tremblay est basée sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Tremblay, il est résolu;

D'ADOPTER le projet de répartition budgétaire de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2020-2021, comme proposé par Madame Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. Remboursement aux parents pour l'année 2019-2020 (information)

Madame Marianne Tremblay expose les frais scolaires reconnus dans le calcul du remboursement des frais scolaires. En raison de l'interruption des cours le 13 mars dernier (COVID-19), l'école doit rembourser 38 % de certains frais chargés aux parents. Les remboursements touchent les concentrations, les activités interscolaires, l'harmonie, les frais de surveillance du midi et les frais de reprographie. Les détails des remboursements sont présentés dans le document en annexe.

11. Grille-matières volet adaptation scolaire 2020-2021 (amendement)

CÉ 19-20-061

La classe de MP1 se nommera classe « Accès »;

La classe MP2-3 se nommera « groupe d'appoint »;

Il y a l'ajout du programme T.E.C.

CONSIDÉRANT que ce document a été transmis le 9 juin 2020 par courrier électronique à tous les membres afin qu'il soit consulté au préalable ;

CONSIDÉRANT que la direction a informé l'équipe enseignante à ce sujet en assemblée générale le 8 mai 2020 et que ces derniers ont approuvé les changements ;

IL EST PROPOSÉ de procéder au vote pour l'amendement de la grille-matières 2020-2021 en adaptation scolaire.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Normes et modalités des apprentissages 2020-2021 (information)

Monsieur Jean-François Giroux fait une brève présentation du contenu des normes et modalités.

13. Rapport de la présidence 2019-2020 (approbation)

CÉ 19-20-062

Ce document a été acheminé préalablement à tous les membres par courrier électronique. La direction et la présidente, madame Nancy Falardeau, font une brève présentation dudit rapport.

CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie [au Centre de service scolaire] ;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Falardeau, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport annuel de la présidence 2019-2020 ;

DE MANDATER la direction de s'assurer que ce rapport soit acheminé par courriel à tous les parents et qu'une copie soit déposée sur le site Internet de l'école ;

DE MANDATER la direction afin qu'une copie soit transmise Centre de service scolaire ;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

14. Sujets d'informations

14.1. Présidence
Aucun sujet.

14.2. Direction

14.2.1. Assemblée générale annuelle des parents (8 septembre 2020)

Monsieur Jean-François Giroux invite les parents à se présenter à l'assemblée générale annuelle le 8 septembre 2020, à 18 h 30. Il les invite également à recruter des parents dans leur entourage afin qu'ils fassent partie du conseil d'établissement.

14.2.2. Projet éducatif

En raison de la situation actuelle (COVID-19), les travaux du projet éducatif n'ont pas avancé.

14.2.3. Comité consultatif de transition

La personne qui représentera les enseignants est monsieur Simon Fortin. Les parents seront représentés par monsieur Sylvain Tremblay.

14.2.4. Mérites académiques et reconnaissances sportives et de la vie étudiante

Monsieur Éric Pouliot organise le soulèvement des élèves pour les volets sportif et vie étudiante de façon virtuelle à l'aide de présentation sur le site Internet de l'école.

Un comité s'est formé pour souligner les élèves méritants puisque le gala de l'Excellence ne peut avoir lieu.

14.3. Comité de parents

Ce comité est en attente des nouvelles consignes du ministère quant au plan de réouverture des écoles.

14.4. Personnel enseignant

Aucun point.

14.5. Personnel de soutien

Aucun point.

14.6. Personnel professionnel

Aucun point.

15. Sujets divers

15.1. Remerciements

Le Directeur remercie les membres du Conseil pour leur engagement et leur présence aux séances.

16. Levée de la séance à 20 h 38

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Nancy Falardeau, et résolu :

CÉ 19-20-063

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

